

Arrêté rectificatif n°2019-53 portant nomination des Présidents des bureaux de vote pour les élections au conseil de l'EiSINe

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'EiSINe,

ARRETE

Article 1 :

Sont nommés Présidents des bureaux de vote pour les élections des membres du Conseil de l'EiSINe qui auront lieu le mardi 17 septembre 2019 :

- Pour le site de Charleville-Mézières : Monsieur Jean-Paul CHOPART
- Pour le site de Reims : Monsieur Maxime COLAS.

Article 2 :

Les Présidents des bureaux de vote désigne deux assesseurs.

Chaque liste a le droit de proposer un assesseur et un assesseur suppléant désigné parmi les électeurs du collège concerné.

Si le nombre d'assesseurs ainsi proposé, à l'exclusion des assesseurs suppléants, est inférieur à deux, les présidents du bureau de vote reçoivent délégation du Président de l'Université à l'effet de désigner ces assesseurs parmi les électeurs du collège concerné.

Si le nombre d'assesseurs ainsi proposé, à l'exclusion des assesseurs suppléants, est supérieur à six, le bureau peut être composé de six assesseurs désignés par tirage au sort parmi les assesseurs proposés.

Article 3 :

Les présidents du bureau de vote sont habilités à procéder aux inscriptions des électeurs qui ne figurent pas sur les listes électorales, après avis de la Direction des Ressources Humaines et de la DEVU.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services de l'Université de Reims Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Reims, le 17 juillet 2019

Le Président de l'Université de
Champagne-Ardenne



Guillaume GELLE